

Décision n° 2023-124 du 30 novembre 2023
portant nomination de la directrice par intérim du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures de la direction technique infrastructures de transport et matériaux du Cerema

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Madame Sophie Cariou est nommée directrice par intérim du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures de la direction technique infrastructures de transport et matériaux du Cerema, à compter du 1^{er} décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 30 novembre 2023

Le directeur général


Pascal Bertheaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 1^{er} décembre 2023

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

« Vu pour acceptation »

